

Analyse géomorphologique



alignement du chemin passant au
coeur de la ZIP
(vouer à disparaître)



Belvédère naturel depuis la D46 à l'est d'Amailloux : Une fenêtre ponctuelle s'ouvre vers la zone de projet. La suppression des arbres au coeur de la ZIP pourrait générer une vue sur l'exploitation.



présence végétale au
premier plan filtrant
les vues

zone de projet en arrière des
dernières frondes arborées



Belvédère naturel depuis la D46 dans la traversée d'Amailloux : Une fenêtre ponctuelle s'ouvre vers la zone de projet au sein du tissu bâti. La présence végétale au premier plan masque les vues sur la ZIP. Par conséquent, la suppression de de bocage arboré au sein de la ZIP ne devrait pas être perceptible depuis ce point de vue.

● ● ● Analyse géomorphologique

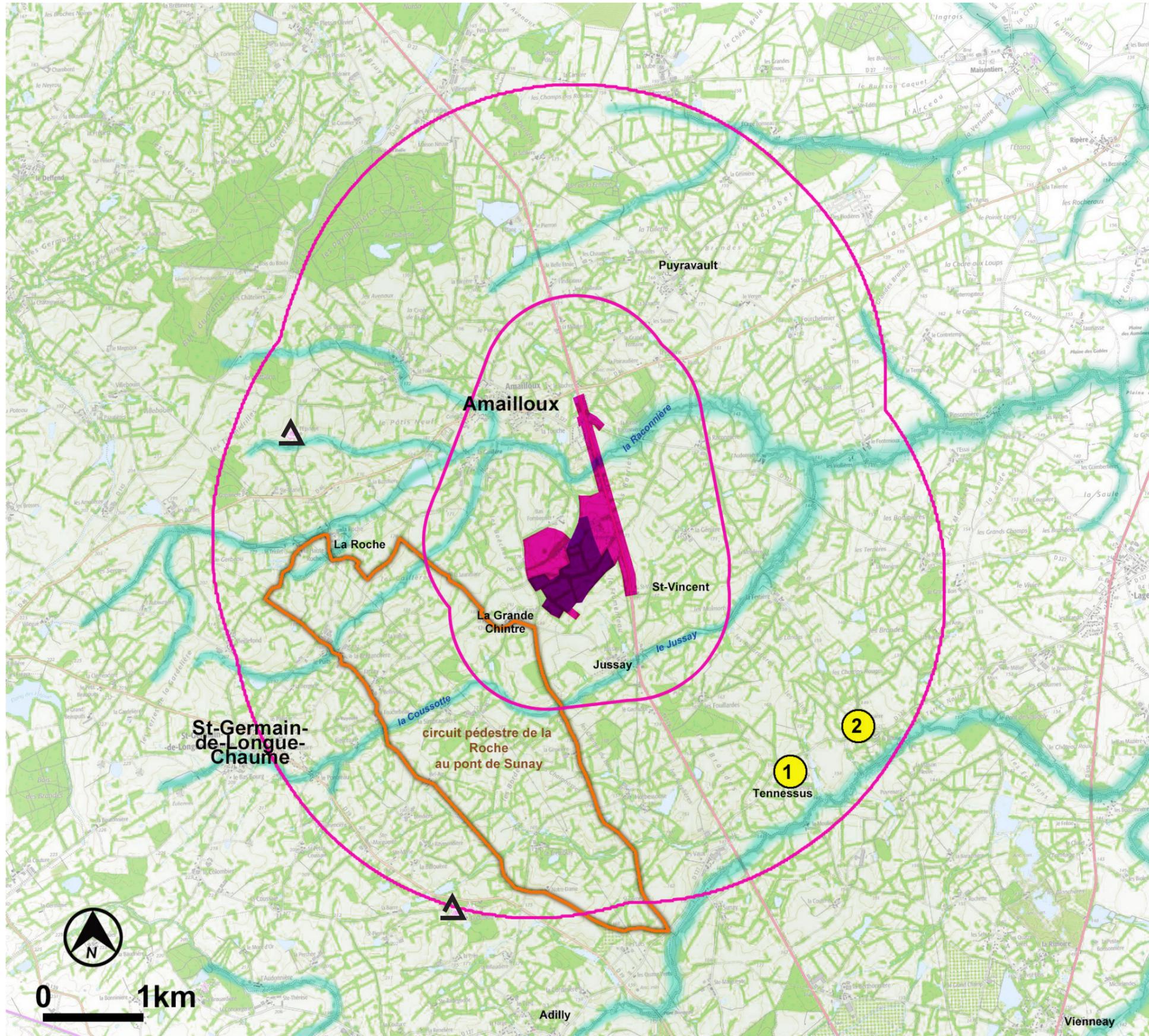


Belvédère naturel depuis la D327 à l'ouest du hameau de la Raconnière : Le parc éolien se trouvant à l'ouest de la zone de projet émerge des frondes arborées du bocage. La présence en avant-plan de végétation successive empêche toute identification concrète des structures arborées au sein de la zone de projet.



Belvédère naturel depuis les abords de l'église de la Boissière-Thouarsaise (MH) sur la la combe de Lageon : Depuis le panorama, deux éléments émergent du bocage, le château de Tennessus et le parc éolien de St-Germain-de-Longue-Chaume. Encore une fois, la présence en avant-plan de végétation successive empêche toute identification concrète des structures arborées au sein de la zone de projet.

Analyse du patrimoine / tourisme



Au regard du patrimoine, l'aire d'étude éloignée des 3 km ne présente pas de biens Unesco, ni de sites inscrits ou classés, ni de Sites Patrimoniaux Remarquables.

Par contre, on peut noter la présence de 2 édifices protégés au titre des Monuments Historiques.

Il s'agit du Château de Tennesus (1) à 2.3km et de l'église de la Boissière-Thouarsaise à 2.6 km. Ils se trouvent tous deux au sud-est du périmètre d'étude. La trame bocagère en interface du projet et des édifices les protège de toute interaction potentielle. Toutefois, on peut noter qu'aux abords de l'église de Boissière-Thouarsaise, un panorama s'ouvre vers la zone de projet. Depuis ce panorama, on peut voir les éoliennes de St-Germain-de-Longue-Chaume émerger des frondes arborées du bocage ainsi que le château de Tennesus. Toutefois, le caractère en creux de la carrière ne laisse présager aucune vue potentielle depuis ce point de vue.

Au regard du tourisme, on peut noter la présence d'un parcours de randonnée au sud-ouest. Le sentier passe dans le périmètre immédiat mais ne montre aucun contact direct avec la zone de projet.

Le château de Tennesus propose aussi des services d'hébergement (chambres d'hôtes).

 Périmètre d'étude d'accès à la carrière (ZIP)

 Périmètre ICPE sollicité - Périmètre immédiat

 Rayons de 1 et 3 km autour de la zone de projet

 Couverture boisée et bocagère autour de la zone de projet

 Réseau hydrologique (affluents du Thouet)

 Edifices protégés au titre des Monuments Historiques

 Itinéraire de randonnée

 Sites d'accueil de loisirs (hébergements, centre équestre)

● ● ● Analyse du patrimoine / tourisme

Illustrations des deux monuments historiques (château de Tennessus et église de la Boissière-Thouarsaise) et fiche du circuit pédestre de la Roche au pont de Sunay



Château de Tennessus



Église de la Boissière-Thouarsaise

Vaste commune, **Amailloux** possède le souvenir d'une longue histoire : vestiges préhistoriques, chemins et villas gallo-romaines, châteaux et maisons fortes, passage de l'ancienne voie de Parthenay à Bressuire, l'église Saint-Etienne du XIV^e avec le prieuré cure.

P Partir vers le sud, direction la **Davière**. Après la dernière maison, prendre le chemin à gauche jusqu'à la route. Continuer à gauche, direction

Amailloux sur 400m et poursuivre à droite direction la Jaunelière et la **Petite Chintre**, poursuivre tout droit.

Suite à la traversée du village de la **Grande Chintre**, emprunter le chemin herbeux, à main droite. Longer le petit bois et franchir le ruisseau la **Coussote** par un petit pont.

La coussote était une louche au manche creux qui était placée sur le seuil de l'évier, souvent installée dans l'épaisseur du mur et éclairée par une petite vitre ronde encore visible dans les villages à proximité

Aller tout droit vers le village de la **Girorière** (200 m après, possibilité de raccourci non balisé vers la Simbrandière à droite), continuer et éviter les petites routes du Tremblay et Horbessouse, continuer vers **St Côme**, et traverser le ruisseau la **Lime**.

Dans ce vallon du Cébron, l'étang de **Sunay** (4ha), le pont, la digue qui porte l'ancien moulin, les grands chênes, la croix du carrefour forment un site pittoresque visible à 200 m à droite. **Hugues de Plessis**, seigneur de l'hébergement de Sunay au XIV^{ème} siècle, possédait déjà un vaste domaine qui atteignit en 1845, 327 ha.

Les 2 frères St Côme et St Damien, tous les 2 médecins, furent martyrisés en Syrie vers l'an 300.

Descendre vers la D127 et tourner de suite à droite pour reprendre un chemin herbeux qui monte vers **Notre Dame**, et ensuite **Bel-Air** (nous pouvons voir Adilly et le château de la Clairière).

Continuer la petite route vers la **Touchebeau** et laisser le village de **Jarzay** à droite pour rejoindre la **Brézanchère**.

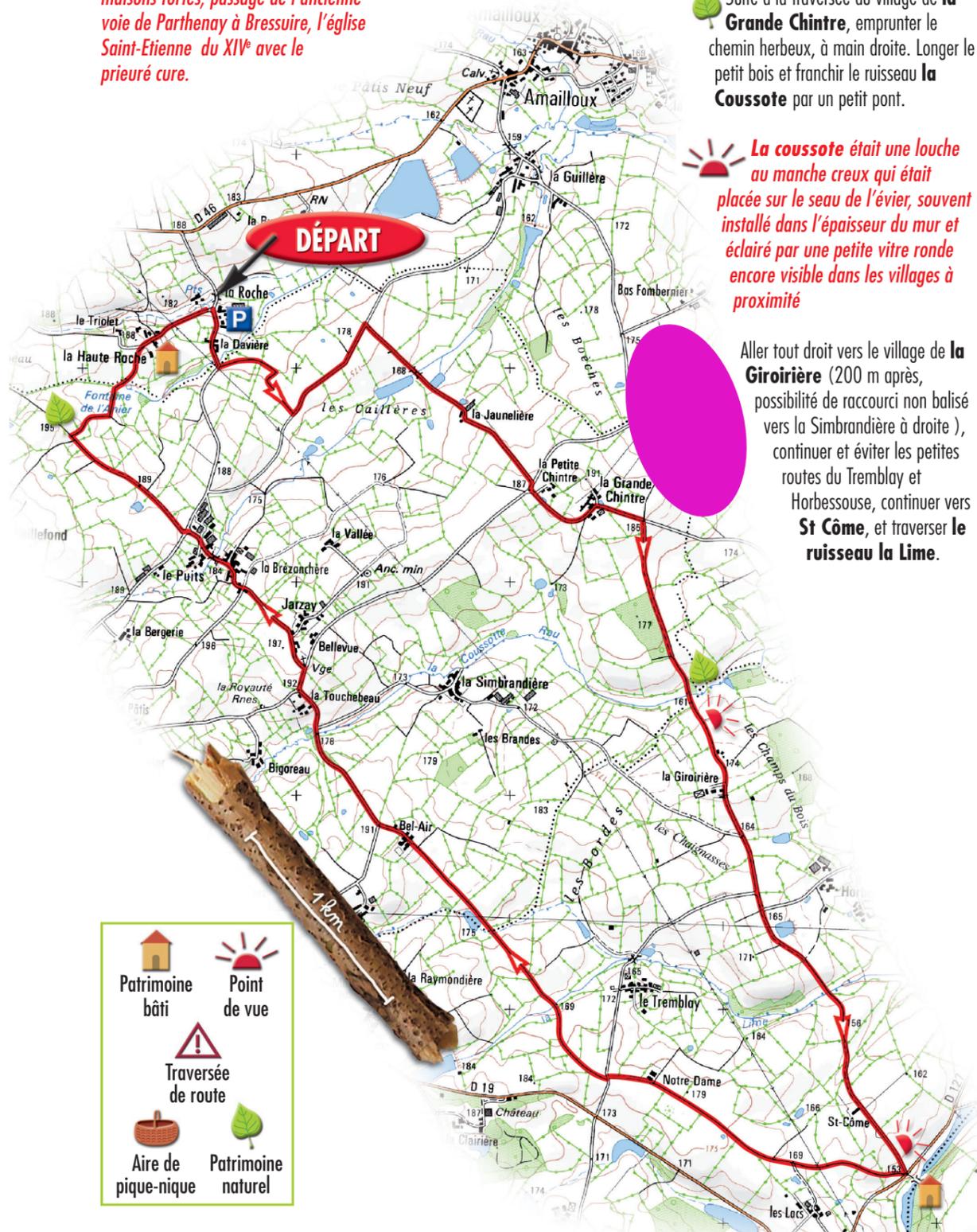
Suivre la petite route vers le village le **Puits**. A l'intersection prendre en face le chemin empierré et continuer le chemin herbeux jusqu'à la hauteur du **chemin de Vieillefond**. Tourner à droite direction la **Haute Roche**.

Sur le chemin de la Roche vous pouvez admirer la **Fontaine de l'Anier** et ensuite le château de la **Haute Roche**

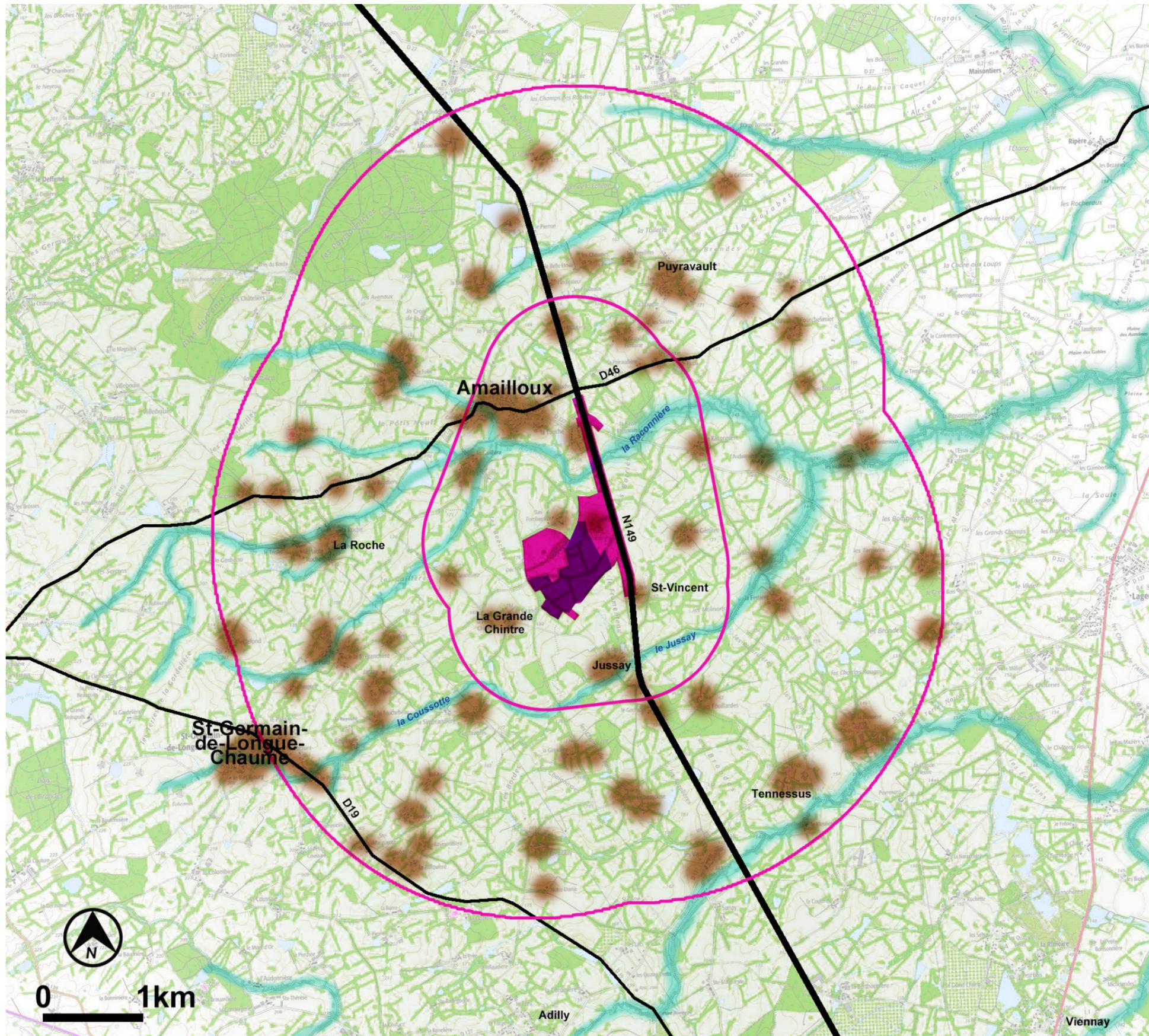
Demeure de Jean de Coloigne en 1414 et ancien hébergement de la **Roche Maupertuis**, avec les deux grosses tours rondes et de belles cheminées en granit sculpté.

Descendre la petite route pour rejoindre la **Roche**.

Localisation de la zone de projet



Analyse de l'urbanisation et des infrastructures



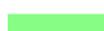
Une infrastructure majeure s'inscrit dans la ZIP, il s'agit de la N149 à l'est. Dans le périmètre immédiat on compte aussi une infrastructure secondaire au nord, la D46. Ces deux axes desservent le bourg d'Amailoux au nord du projet. Dans la limite du périmètre des 3 km on peut noter une autre voie secondaire, il s'agit de la D19 qui dessert St-Germain-de-Longue-Chaume. Avec la trame bocagère présente en interface du projet, la D19 ne devrait pas montrer d'interaction avec celui-ci, tout comme la D46 (une seule fenêtre potentielle identifiée). En revanche, en ce qui concerne la N149, des vues ponctuelles ne sont pas exclues au travers des interstices du bocage longeant la voie.

Le reste du réseau correspond à des dessertes locales qui sont nombreuses au regard de l'habitat dispersé.

Au niveau de l'habitat, deux bourgs importants marquent le périmètre d'étude, il s'agit d'Amailoux en prise directe avec la ZIP (projet de giratoire au croisement de la N149 et de la D327) et de St-Germain-de-Longue-Chaume en limite des 3 km au sud-ouest.

Dans le périmètre immédiat, on peut voir des zones bâties ponctuelles dispersées et isolées (hameaux/lieux-dits/fermes) dont une se trouvant au sein de la ZIP (Haut Fomberner). Les autres zones bâties en prise directe avec la ZIP sont Bas Fomberner, la Grande Chintre et St-Vincent. De manière indirecte on peut aussi noter la Touche au niveau de projet de giratoire à l'entrée est d'Amailoux.

Le croisement de la N149 et de la D327, concerné par le projet d'aménagement d'un giratoire, est déjà inscrit dans un paysage urbain et routier. Par conséquent, le projet ne vient pas bouleverser ce statut.

-  Périmètre d'étude d'accès à la carrière (ZIP)
-  Périmètre ICPE sollicité - Périmètre immédiat
-  Rayons de 1 et 3 km autour de la zone de projet
-  Couverture boisée et bocagère autour de la zone de projet
-  Réseau hydrologique (affluents du Thouet)
-  Infrastructure majeure
-  Infrastructures secondaires
-  Zones habitées

● ● ● Analyse de l'urbanisation et des infrastructures



La N149 : un axe important longeant la zone de projet qui suit les ondulations du relief et majoritairement bordé de bocage arboré côté projet.



Eglise d'Amailoux : Elle ne fait l'objet d'aucune protection réglementaire et n'émerge pas de la silhouette du bourg.



Bâtiment agricole au niveau du Haut Fombernier.



Entrée de Jussay en grande partie lovée dans un vallon et dans du bocage.



Hameau de la Grande Chintre : ensemble de fermes en frange immédiate à l'ouest de la zone de projet.



Mare à l'entrée du Hameau de la Grande Chintre.